



LA RENTREE AU LYCEE PROFESSIONNEL

Notre établissement, le LP, offre des formations en 3^{ème} Découverte Professionnelle, BEP CSS ainsi que 3 BAC PRO MA & MEI & SEN. Pour les élèves les plus motivés, la poursuite des études dans le supérieur (BTS, DUT...) est toujours possible à condition de présenter un bon livret scolaire.



Pour des raisons de sécurité et conformément aux décrets et lois en vigueur concernant les lieux publics, il sera strictement interdit de fumer au lycée professionnel ainsi que dans l'enceinte de l'établissement.

Dans les ateliers, le port des boucles d'oreilles et piercing pour l'ensemble des élèves est interdit pour des raisons de sécurité.

Les téléphones doivent être obligatoirement éteints en salle de cours et ateliers. En cas de perte ou de vol l'établissement ne sera pas tenu pour responsable.

RENTREE LE 2 SEPTEMBRE 2010

A 8h ⇒ Accueil des élèves des Terminales Bac. PRO MVA, MEI, SEN (AMPHI N)
Prise en charge de la classe par le professeur principal.

A 9h ⇒ Accueil des élèves de 1^{ère} BAC PRO MVA, MEI, SEN, TCSS (AMPHI N)
Prise en charge de la classe par le professeur principal.

A 10h ⇒ Accueil des élèves de 2^{ème} Bac. Pro MVA, MEI, SEN, CSS et de leurs parents (AMPHI N) Prise en charge de la classe par le professeur principal.

RENTREE LE 6 SEPTEMBRE 2010 à 8h00 des 3[°] DP6. Accueil des élèves et de leurs parents (AMPHI N). Prise en charge de la classe par le professeur principal.

Début des cours le 02 septembre 2010

En cas de changement d'horaire temporaire ou définitif durant l'année les familles seront prévenues par le carnet de correspondance de l'élève. Le Directeur attire l'attention des familles sur l'emploi du temps de leur(s) enfant(s). Il est à consulter pour connaître les heures d'entrée et de sortie du Lycée Professionnel.

Horaire des cours :

8h05 à 12h et 13h40 à 17h35 du lundi au vendredi
Le mercredi arrêt des cours à 13h maximum

RESTAURATION

La restauration est assurée à partir du jeudi 2 septembre 2010

DISPENSE EN SPORT

Les élèves dispensés du cours d'éducation physique doivent faire noter le motif de leur dispense sur le carnet de correspondance et le présenter à leur professeur d'éducation physique. Pour toute dispense supérieure à une semaine, le certificat médical est obligatoire. Au-delà d'un mois, un formulaire spécifique est obligatoire (à retirer auprès de l'éducateur). En classe d'examen seulement, dans le cadre de dispenses temporaires, la présence au cours est obligatoire sauf dans le cas d'un handicap grave. Pour les dispenses annuelles, les élèves restent en étude.

CAUTION POUR LES LIVRES

Les livres scolaires sont prêtés par l'établissement. Ils doivent être recouverts de plastique transparent. **Chaque élève doit apporter impérativement un chèque de caution de 40 € le jour de la rentrée.** Ce chèque non encaissé sera rendu en fin d'année scolaire à la restitution des livres, sauf en cas de perte, de dégradation ou de non remise des livres à la date prévue par le calendrier semestriel.

Seuls les fichiers d'activités et/ou cahiers d'exercices seront facturés aux parents à la rentrée.

LE CARNET DE CORRESPONDANCE

Un carnet de correspondance est attribué à chaque élève, il doit comporter une photo d'identité récente ; il doit être recouvert, rempli et signé des parents (en particulier le règlement et l'autorisation de sortie). L'élève doit l'avoir en permanence avec lui.

Sachez que chaque semestre un calendrier est envoyé aux parents, il comporte des dates et informations importantes.

LES ABSENCES

Toutes les absences doivent être signalées par téléphone le jour même aux éducateurs : *M. AUJALEU, 04.94.93.61.43* ou *M. LAMARE 04.94.93.68.58* et confirmées par le carnet de correspondance au retour de l'élève avec éventuellement un certificat médical. L'élève se présentant sans justificatifs au retour d'une absence ne sera pas admis en cours.

EQUIPEMENT PERSONNEL

Pour l'achat de la calculatrice et ceci pour tous les niveaux, les professeurs préciseront leur besoin dès la rentrée.

- **En atelier** une tenue et des chaussures de sécurité seront fournies par l'établissement à la rentrée.
- Une mallette d'outillage sera prêtée à chaque élève, à la rentrée, contre un chèque de caution (dont la somme sera définie à la rentrée, suivant les orientations) à l'ordre de l'Externat Saint Joseph. Chèque non encaissé et rendu en fin d'année si la mallette est complète.